



Droit civil des biens : les notions de possession et de détention

Actualité législative publié le 13/05/2023, vu 846 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Droit civil des biens : les notions de possession et de détention, de corpus et d'animus selon le Code civil

Code civil, dila, légifrance :

Article 2255

Modifié par LOI n°2008-561 du 17 juin 2008 - art. 2

La **possession** est la **détention** ou la **jouissance** d'une chose ou d'un droit que nous tenons ou que nous exerçons par nous-mêmes, ou par un autre qui la tient ou qui l'exerce en notre nom.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000019015324/#LEO

DE PLUS :

<https://aurelienbamde.com/2020/02/26/de-la-distinction-entre-la-possession-et-la-detention-precaire/>

<https://aurelienbamde.com/tag/detention-precaire/>